

# GUIDES DES STRUCTURES

## LE SERVICE CIVIQUE QU'EST CE QUE C'EST ?

### EN BREF

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général permettant aux jeunes d'acquérir de l'expérience, un projet professionnel ou bien personnel où seule la motivation compte !

Les missions agréées de l'OMF :

DELEG	1A	Soutenir l'accompagnement de personnes fragilisées au sein des délégations départementales et d'arrondissement de l'OMF
FLEURONS	1B	Soutenir l'accompagnement de personnes en situation de précarité dans les centres d'hébergement de l'OMF et animer des ateliers thématiques et d'aide à l'insertion
CRA REFUGIES	1C     1D	Accompagnement de migrants dans leurs démarches administratives et juridiques Aider à l'accueil et à l'intégration des réfugiés
ETAB	2A	Soutien à l'accompagnement des personnes fragilisées par la maladie, l'âge ou le handicap
PSCI	3A	Participer à la formation de la population au secourisme, au sein des associations agréées de sécurité civile

Il est ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

De l'Ordre de Malte France nous proposons un contrat de 8 mois à hauteur de 24h par semaine

Il ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat de **473,04 euros** net par mois, quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat majorée sous condition (RSA...). L'Ordre de Malte France verse une prestation mensuelle de **107,68 euros**.

Le volontaire acquiert 2 jours de congé par mois quelle que soit la durée hebdomadaire de sa mission.

### L'AGRÉMENT

L'agrément du SC est l'autorisation qui nous permet d'accueillir des volontaires. Il définit les conditions d'accueil des VSC dans toutes les structures concernées. Il est valable pour 3 ans : l'agrément en vigueur débute au 22 août 2018.

En novembre de chaque année, nous devons renvoyer à l'Agence du Service Civique nos besoins en terme de volume. Il est nécessaire de renvoyer une estimation la plus proche de nos besoins réels.

Chaque année, nous devons renvoyer à l'ASC, le compte-rendu d'activité. Il nous permet de d'indiquer et d'identifier les difficultés rencontrées, de faire part des enseignements tirés de l'année. Il doit être envoyé chaque 31 Janvier, au titre de l'année précédente.

# GUIDES DES STRUCTURES

## LES DEMARCHES POUR ACCUEILLIR UN VSC

### 1. VOS BESOINS

Afin d'être en adéquation avec notre agrément, il est important de faire remonter vos besoins à la DRH le plus rapidement possible. Une enveloppe est allouée à l'OMF pour l'ensemble des structures. Il est donc important d'avoir une vision d'ensemble des recrutements à venir.

### 2. LE RECRUTEMENT

La campagne de recrutement sera effectuée sur le site internet de l'Agence du SC, directement par le siège et en collaboration avec la personne référente de la structure demandeuse. Il faudra poster l'annonce au minimum 1 mois avant la date effective de mission. La plupart des missions débutant soit en octobre soit en janvier, les structures devront se porter garante de leur disponibilité à ces périodes. Pour chaque mission, un référent sera défini pour procéder à la décision finale.

Des identifiants sont à votre disposition pour que vous puissiez effectuer votre propre sélection sur le site du Service Civique. Il est primordial pour assurer la qualité de nos retours, une bonne coordination entre la DRH et la structure.

### 3. LE SUIVI & LA FORMATION

Chaque jeune sera suivi par un tuteur qui aura suivi au préalable la formation d'une journée proposée par la Ligue de l'enseignement et Unis-Cité. Cette formation est proposée dans toute la France ou bien lors de sessions dédiées au siège. La présence d'un tuteur formé dans l'unité n'est pas suffisante pour garantir la qualité de l'accompagnement du jeune, c'est pourquoi il est primordial pour le bon déroulement de la mission, que le référent du jeune soit une personne disponible et investie.

Plusieurs rendez-vous de suivi sont à prévoir avec le jeune pour l'aider à définir son projet d'avenir, c'est donc un engagement sur toute la durée de la mission.

**1er RDV à un mois :** Définition des attentes, des envies, des besoins du jeune.

**2ème RDV à mi-parcours :** Suivi des difficultés rencontrées, des acquis.

**Formation Civique & Citoyenne :** 1 jour dédié pour sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté et 1 jour pour la formation au PSC1. Elle compte comme du temps de travail, et s'effectue donc sur les horaires habituels du jeune.

**3ème RDV de fin :** Etablir le **bilan nominatif de fin de mission** qui permet au jeune de prendre conscience et d'attester des compétences et savoir-être développés au cours de la mission.

**Au regard du suivi demandé par l'Agence du Service Civique, merci de nous envoyer par mail, le dernier jour de chaque mois de mission, un état de situation du volontaire.**